



Projet pédagogique

IFSI FALAISE



Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier
Boulevard des Bercagnes – 14700 FALAISE

Secrétariats : 02.31.40.41.69 / 02.31.40.41.68

Mail : direction.ifs@ch-falaise.fr

Mis à jour le : 5/03/2025

Validé en ICOGI le : 06/03/2025

La pédagogie existe à travers l'étudiant et son désir de connaissances.

« Former c'est... »



Table des matières

I- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?	1
II- Présentation de l'Institut :	2
A- Présentation de l'équipe ou Organigramme ?	3
B- Autres intervenants professionnels :	5
III - La professionnalisation de l'étudiant	6
IV- L'identité professionnelle	8
V- Nos conceptions pédagogiques	9
VI- L'alternance comme dispositif de formation	11
VII- Les orientations et les choix pédagogiques :	12
VIII- L'accompagnement pédagogique.....	13
A - Le suivi pédagogique	13
B - Le contrat pédagogique.....	14
IV- Les évaluations.....	14
V- Évaluation du projet pédagogique	16
Conclusion	16

I- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?



Le projet pédagogique de l'institut est le résultat d'un travail collaboratif entre la directrice et l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il fixe les conceptions professionnelles et pédagogiques défendues au sein de l'IFSI de FALAISE. Il représente un document de référence pour l'étudiant infirmier, pour les cadres de santé formateurs et pour les professionnels de santé accueillant les étudiants en stage. Il explique le rôle de chacun et engage la responsabilité des différents acteurs.

Le projet pédagogique positionne l'étudiant au cœur du processus de formation. Il expose l'ensemble des prestations pédagogiques pour le conduire à sa réussite vers le Diplôme d'État. Le projet pédagogique est donc formalisé en tenant compte de la réglementation et des textes officiels régissant la formation infirmière. Il met en évidence les valeurs professionnelles et les concepts de référence de la profession, tout en tenant compte de l'évolution des besoins de la population, en matière de santé, dans les 4 domaines suivants : préventif, curatif, éducatif et palliatif.

Le projet pédagogique doit être consultable par tous les acteurs de la formation. Il est remis à chaque étudiant. Il est consultable sur le site internet de l'IFSI et sur la FOAD.

II- Présentation de l'Institut :

Notre Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) se situe à FALAISE (14700), face au château de Guillaume Le Conquérant, dans l'enceinte du Centre Hospitalier de FALAISE à 35 km de CAEN au Nord et 25 km d'ARGENTAN au Sud.

L'IFSI de Falaise existe depuis septembre 1976. Il a été rénové et agrandi en 2004. C'est un institut de formation public relevant du Ministère de la santé, sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS Normandie) et du Conseil Régional de Normandie. Il est rattaché au CHU de CAEN.

Il possède un agrément de 56 places par promotion en soins infirmiers depuis 2021 soit une capacité totale d'accueil de 168 étudiants pour les 3 promotions. L'institut accueille des étudiants en formation initiale, des étudiants en formation continue suite à une réorientation professionnelle et à partir de la 2^{ème} année de Licence des étudiants en apprentissage (5 places).

Selon l'arrêté d'autorisation délivré par le président du Conseil Régional de Normandie, l'Institut est agréé pour une période de 5 ans, du 01/08/2025 au 01/08/2030.

Les locaux sont partagés avec l'Institut de Formation des Aides-soignants. Il y a 4 salles de cours équipées d'écran numérique et d'ordinateurs portables, 2 salles de Travaux Pratiques aménagées permettant de faire de la simulation, un centre de documentation, 3 espaces de travail ouverts (open space) et un espace cafétéria.

L'IFSI du CH de FALAISE a pour mission d'assurer la formation des étudiants infirmiers en vue de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier et du grade Licence. Cette formation est dispensée selon le programme expérimental validé par Arrêté en 2021 pour une durée de cinq ans. L'IFSI de Falaise fait partie du Pôle de formation du GHT Normandie Centre et collabore en partenariat conventionné avec l'Université de CAEN.

A- Présentation de l'équipe ou Organigramme ?



- **La Directrice** : Mme BROcq Géraldine

Poste : 4469

Mail : geraldine.brocq@ch-falaise.fr

La Directrice est responsable, selon l'Arrêté du 31 juillet 2009, art 6, de :

- La conception du projet pédagogique
- L'organisation de la formation initiale et continue.
- L'organisation de l'enseignement théorique et clinique
- Le contrôle des études
- L'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique
- La recherche d'intérêt professionnel conduite par l'équipe pédagogique

• **L'équipe administrative** contribue à l'accompagnement des étudiants en étant à leur écoute et en leur apportant les informations qui peuvent faciliter leurs démarches administratives.

- **Mme COURVAL Claudine**, secrétariat administratif et de direction (gestion Parcoursup ; gestion des dossiers de Diplôme d'Etat ; paiement des indemnités de stage et des frais de déplacement des étudiants infirmiers ; paiement des intervenants extérieurs)
 - Poste : 4169
 - Mail : direction.ifsi@ch-falaise.fr
- **Mme FERRAND Nadège**, secrétariat d'accueil et de la vie scolaire (gestion des stages ; gestion des absences ; gestion du foyer ; gestion du self)
 - Poste : 4168
 - Mail : ifas@ch-falaise.fr

• **L'équipe pédagogique :**

- **FOURNOLS Maud**, cadre de santé formateur en charge de la coordination de la licence 1
 - Poste : 4471
 - Mail : maud.fournols@ch-falaise.fr
- **GIBEAU Mathilde**, cadre de santé formateur
 - Poste : 6168
 - Mail : mathilde.gibEAU@ch-falaise.fr
- **GOBBE Mathilde**, cadre de santé formateur
 - Poste : 4474
 - Mail : mathilde.gobbe@ch-falaise.fr
- **GUILLEMOT Hélène**, cadre de santé formateur en charge de la coordination des stages
 - Poste : 4476
 - Mail : helene.guillemot@ch-falaise.fr
- **JEANNIN Florence**, cadre de santé formateur
 - Poste 4468
 - Mail : florence.jeannin@ch-falaise.fr
- **MERIAU Bruno**, cadre de santé formateur, en charge de la coordination de la licence 3
 - Poste : 4473
 - Mail : bruno.meriau@ch-falaise.fr
- **SAUSSAIS Delphine**, cadre de santé formateur
 - Poste : 4489
 - Mail : delphine.saussais@ch-falaise.fr
- **VILLEDIEU Carole**, cadre de santé formateur, en charge de la coordination de la licence 2
 - Poste : 4475
 - Mail : carole.villedieu@ch-falaise.fr
- **SURBAYROLE Carole**, documentaliste/formatrice
 - Poste 4487
 - Mail : carole.surbayrole@ch-falaise.fr

L'équipe pédagogique est constituée de formateurs et de cadres de santé formateurs, ayant comme formation initiale celle d'infirmier.

B- Autres intervenants professionnels :

- Pour la formation théorique : universitaires ; professionnels médicaux, paramédicaux ou sociaux (médecins, infirmiers, cadres de santé, aides-soignants, psychologues, assistantes sociales, kinésithérapeutes ...). Ces intervenants sont reconnus pour leur expertise et dispensent des cours sur sollicitation du cadre formateur référent de l'Unité d'Enseignement, dans laquelle le cours s'inscrit.
- Pour la formation clinique : sur le lieu de stage, l'étudiant est encadré par le maître de stage, le tuteur et les professionnels de proximité. Ils accueillent, accompagnent, guident et conseillent l'étudiant lors de son stage. Ils évaluent à l'issue du stage les 10 compétences infirmières.
- L'équipe informatique : assure la maintenance du parc informatique de l'IFSI. Elle intervient également lors de la présentation du logiciel informatique, du CH support, pour le Dossier Patient Individualisé (DPI). L'affectation des stages est transmise à l'IDE référent du DPI, afin que soit générée une ouverture des droits pour consulter ou participer à la mise en œuvre du DPI, sous réserve d'un bilan intermédiaire de stage avec les maîtres de stage et/ou le tuteur.
- L'équipe d'entretien : elle assure l'entretien des locaux et propose un cadre entretenu et agréable à l'ensemble de l'équipe professionnelle et aux étudiants. C'est une société extérieure à l'établissement qui intervient.

III - La professionnalisation de l'étudiant



« La professionnalisation est le fait d'accroître ses compétences et de passer d'un statut d'amateur à un statut de professionnel, avec ce que le mot professionnel suggère de compétences et de sérieux dans la pratique. L'ensemble de ces compétences et de ces savoirs utilisés dans l'action constitue sa professionnalisation, c'est-à-dire un savoir et une déontologie ». ABALLEA François, sociologue à l'Université de ROUEN, 1994

L'Organisation Mondiale de la Santé définit de **rôle de l'infirmier** ainsi : « aider les individus, les familles et les groupes à déterminer et à réaliser leur plein potentiel physique, mental et social. Les soins infirmiers englobent également la planification et la mise en œuvre des soins curatifs et de réadaptation et concernent les aspects physiques, mentaux et sociaux de la vie en ce qu'ils affectent la santé, la maladie, le handicap et la mort. Les infirmiers travaillent aussi comme partenaires des membres des autres professions impliquées dans la prestation des services de santé ».

Selon l'article L. 4311-1 du Code de la Santé Publique, « l'infirmier ou l'infirmière donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu. (...) L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé. »

Le Code de la santé publique précise que « relèvent du rôle propre de l'infirmier les soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie et visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie d'une personne ou un groupe de personnes. Dans ce cadre, l'infirmier a la compétence pour prendre les initiatives et accomplir les soins qu'il juge nécessaire conformément aux dispositions des articles R. 4311-5 et R 4311-6 ».

La compétence d'un professionnel, selon Guy LE BOTERF, « se reconnaît à sa capacité à gérer efficacement un ensemble de situations professionnelles. Pour cela, il devra savoir combiner et mobiliser plusieurs compétences ou ressources ».

Dans le domaine de la pédagogie, selon Philippe PERRENOUD, sociologue suisse, « une compétence est une capacité d'action efficace face à une famille de situations, qu'on arrive à maîtriser parce qu'on dispose à la fois des connaissances nécessaires et de la capacité de les mobiliser à bon escient, en temps opportun, pour identifier et résoudre de vrais problèmes ».

Dans le cadre de la profession d'infirmière, la thématique centrale est **le soin infirmier**. Walter HESBEEN, infirmier et docteur belge, en santé publique écrivait en 1997, que « le soin infirmier est un art – l'art infirmier – car son résultat pour une personne soignée, relève à chaque fois d'une œuvre unique de création. A ce titre, les professionnels qui le pratiquent sont de véritables artisans du soin. En effet, la pratique de cet art suppose non pas d'appliquer des connaissances générales à un individu en particulier mais bien d'approprier, par une démarche singulière, artisanale, des connaissances et des habiletés, afin qu'elles soient porteuses de sens et aidantes pour lui ».

Afin d'individualiser le plus possible les prises en soins des patients qu'il rencontrera, l'étudiant infirmier va pouvoir s'appuyer sur le **raisonnement clinique et le projet de soins individualisé**. Nous utilisons pour ce faire un modèle théorique créé par Thérèse PSIUK, appelé « modèle trifocal ». Ce modèle, après avoir réalisé un recueil de données, permet de construire les fondations d'une prise en charge individualisée en faisant le tour des problèmes médicaux (les pathologies), des risques de problèmes médicaux, des risques de réactions humaines et des réactions humaines physiques et psychologiques réelles (problématiques identifiées, faisant appel à la compétence autonome de l'IDE, soit son rôle propre).

IV- L'identité professionnelle



L'équipe pédagogique accompagne l'étudiant afin qu'au terme de la formation, il puisse :

- Avoir intégré un niveau de connaissance et d'analyse suffisant pour faire face aux situations professionnelles complexes.
- Dispenser des soins, de nature préventive, éducative, curative et palliative
- S'inscrire dans une démarche qualité, de prévention et de gestion des risques
- Agir au regard de l'éthique professionnelle
- Gérer l'information, les soins, le temps, les équipements, le matériel en tenant compte du contexte socio-économique.
- Établir une relation adaptée aux personnes soignées, à leur entourage, aux équipes pluri-professionnelles
- Participer à l'encadrement et la formation des soignants et futurs professionnels de soins
- Être capable de s'épanouir professionnellement et de maintenir un état de bien-être physique et psychique
- Adopter un comportement professionnel dans toutes les situations et définir sa conduite par un engagement et une identité propre

L'étudiant sera conscient de la nécessité de réactualiser ses connaissances tout au long de sa vie professionnelle et connaîtra les moyens pour y parvenir (formation continue, serious-game, formation à distance ...).

Notre finalité est de former des professionnels compétents, polyvalents, avec les capacités d'adaptation nécessaires pour exercer :

- En soins de courte durée, généraux ou spécialisés, en soins de longue durée et de rééducation, en santé mentale, en santé publique, sur des lieux de vie individuels ou collectifs,
- Dans le secteur public, privé ou associatif,
- En France et à l'étranger selon les législations en vigueur.

V- Nos conceptions pédagogiques

Notre modèle pédagogique est basé sur une **approche humaniste** centrée sur l'apprenant et son projet. Nous favorisons **l'autonomie** de l'étudiant. L'autonomie vient de deux mots grecs : *auto*, qui signifie pour soi-même, à soi-même et *nomos*, qui correspond à la loi. Cela correspond donc au fait de se donner à soi-même une loi.

Nous insistons sur le fait que l'autonomie n'est pas la liberté, l'indifférence, le désordre ou encore l'individualisme.

Selon Anne-Marie PÔLET- MASSET, l'autonomie se définit autour de 3 axes :

- **Axe 1** : De la dépendance à l'indépendance : il s'agit « d'assumer ses dépendances et évoluer vers une certaine indépendance, le tout se manifestant dans des comportements de communication et de partage avec autrui : on parle alors d'interdépendance ».
- **Axe 2** : Du respect de la loi à la liberté : il s'agit de créer des limites et des règles d'interaction et de collaboration avec les différents partenaires qui gravitent autour des prises en soins des patients. Pour agir de manière responsable l'IDE doit tout d'abord connaître son champ de compétences.
- **Axe 3** : De la marge de manœuvre à la zone d'autonomie : l'autonomie permet ici, de faire des choix en action, en tenant compte d'autrui.

Pour résumé, l'autonomie se construit au fil du temps et l'équipe pédagogique entre autres, aidera l'étudiant dans ce processus d'évolution. L'autonomie correspond à l'intériorisation des règles notamment professionnelles qui permettent à l'étudiant et au futur professionnel d'agir en toute connaissance de cause. L'autonomie permet de se positionner et d'argumenter ses choix.

L'autonomie fait appel à la responsabilisation et donc à la construction de son identité professionnelle.

L'apprenant : c'est l'étudiant infirmier. Citoyen à part entière, il possède des droits mais aussi des devoirs. Chaque apprenant qui décide d'intégrer un IFSI, est un adulte, identifiable par sa personnalité, son originalité, son histoire de vie, sa singularité. Mais comme tout individu, l'apprenant présente aussi des limites à prendre en considération (connaissances, a priori, interprétations). La connaissance de soi est une des bases fondatrices de l'identité professionnelle soignante.

Pour l'apprenant, il s'agira de devenir un professionnel compétent, c'est-à-dire capable d'agir en toute situation. Il aura pour cela développé son savoir, savoir-faire et savoir-être afin d'être opérationnel dans le savoir-agir, durant la formation.

Les formateurs et cadres de santé formateurs : tous infirmiers de formation initiale, les formateurs et cadres de santé formateurs forment l'équipe pédagogique. Ils assurent la formation théorique à l'IFSI en complément des intervenants extérieurs (IDE en exercice ou spécialisé, psychologue, médecins, diététicien, kinésithérapeute ...) Ils mettent leur expérience au service de la formation des étudiants.

Les formateurs s'appuient sur **l'approche par compétence** pour initier les enseignements. Ils doivent faire émerger chez les étudiants l'approche réflexive et apprenante. L'étudiant est alors accompagné dans son processus de professionnalisation, notamment à travers l'analyse de sa pratique professionnelle.

Les formateurs se doivent de montrer l'exemple aux étudiants en respectant certains principes et valeurs indispensables à la profession.

- **Le respect** : de soi-même, des autres (collègues, étudiants, équipe soignante et d'encadrement des services...)
- **L'écoute** : des besoins de l'étudiant, afin de créer une relation privilégiée avec l'étudiant et afin de le connaître dans sa singularité ; de la demande de son collègue
- **L'authenticité, l'honnêteté et la congruence** : le formateur est en accord entre ce qu'il pense, dit et fait. Le formateur a lui aussi, ses propres limites. Il doit les connaître, les accepter et savoir passer le relais si besoin
- **La tolérance** : il s'agit ici d'accepter l'autre tel qu'il est, afin de le faire progresser et éviter les non-dits, sources de conflits
- **La discrétion** : sous toutes ses formes
- **La disponibilité** : c'est avoir le sens des priorités ; savoir s'organiser et faire preuve d'ouverture d'esprit
- **L'esprit d'équipe** : c'est savoir s'entraider, respecter des décisions, collaborer

Conscients que ces principes et ces valeurs ne s'enseignent pas, leur partage et leur transmission constituent un des piliers du projet pédagogique.

Nos principes pédagogiques :

- Susciter la volonté d'apprendre
- Permettre l'acquisition des connaissances en autonomie via la FOAD
- Proposer un réajustement des enseignements suivant les besoins des étudiants, notamment suite aux cours de la FOAD : ce sont les remédiations
- Développer la créativité grâce aux TD, au suivi pédagogique individualisé
- Valoriser les méthodes inductives, en partant de situation
- Développer la simulation en santé qui correspond à « *l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural, la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels¹ ».*

¹ 1. America's Authentic Government Information. H.R. 855 To amend the Public Health Service Act to authorize medical simulation enhancement programs, and for other purposes. [111th Congress 1st session](#). GPO; 2009 - traduction proposée dans le rapport simulation HAS

- Valoriser les échanges, les débats en assurant le respect des idées de chacun et en préservant les valeurs professionnelles partagées par tous
- Mettre en valeur le « groupe » dans la construction des apprentissages
- Favoriser l'émergence de l'individu au sein du collectif en veillant et en favorisant la participation de chacun
- Accompagner de façon individualisée tous les étudiants par l'intermédiaire des suivis pédagogiques
- Favoriser l'interactivité entre les étudiants et l'équipe pédagogique dans la construction de l'identité professionnelle
- Considérer l'échec comme une étape du processus de formation. Il doit être analysé, expliqué, afin de ne pas être reconduit
- Accompagner les départs en stage à travers la négociation des objectifs de stage et les réponses apportées aux interrogations des étudiants.

VI- L'alternance comme dispositif de formation

L'alternance est une mise en relation de 2 systèmes : les apprentissages majoritairement théoriques à l'IFSI et les apprentissages majoritairement pratiques dans les différents lieux de stages qui accueillent les étudiants en soins infirmiers. Le programme de formation définit 2 100 heures de théorie et 2 100 heures de pratique sur le terrain.

L'étudiant, c'est-à-dire l'apprenant est au centre de l'interface, ce qui optimise son apprentissage et le processus de professionnalisation. L'alternance tient une place importante dans la construction des compétences professionnelles car elle provoque la confrontation entre la réalité du terrain et les connaissances de l'étudiant à mobiliser en action l'amenant à adopter une posture réflexive.

L'alternance selon l'équipe pédagogique :

L'alternance doit être un processus intégratif, c'est-à-dire qu'il doit favoriser le développement de synergies entre l'IFSI et le terrain. C'est donc plus, qu'un aller-retour de l'apprenant, entre l'Institut et le terrain de stage. Le noyau de la pédagogie par alternance, c'est la conceptualisation et la verbalisation des pratiques professionnelles quotidiennes. Ainsi l'apprenant prend en compte ce qu'il vit en stage. Il est accompagné pour confronter cette expérience à ce qu'il a appris et vécu à l'institut. Il crée ensuite un système cognitif nouveau qui lui permettra de construire son identité professionnelle et de s'intégrer professionnellement.

La conception décrite ci-dessus implique la reconnaissance de 3 acteurs dans ce processus de formation par alternance :

- L'étudiant en soins infirmiers
- L'équipe sur le terrain de stage (maîtres de stage, tuteurs, professionnels de proximité)
- L'équipe pédagogique de l'institut (réfèrent pédagogique, réfèrent des Unités d'Enseignement ; coordinateur de promotion, coordinateur de stage)

VII- Les orientations et les choix pédagogiques :

Nous nous appuyons sur le modèle socioconstructiviste :

- **« Comprendre »** : c'est-à-dire acquérir des savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations
- **« Agir »** : c'est-à-dire mobiliser des savoirs et acquérir la capacité d'agir et d'évaluer son action
- **« Transférer »** : c'est-à-dire conceptualiser et acquérir la capacité de transférer les acquis dans des situations nouvelles

Les cadres de santé formateurs de l'institut souhaitent pour les étudiants en formation :

- Privilégier un enseignement adapté à leurs besoins et ressources, tout en respectant le programme de formation et en alternant formation à distance et formation en présentiel
- Concrétiser les connaissances acquises et développées avant et pendant la formation, en exploitant les expériences et les ressources individuelles de chacun
- Inscrire les étudiants dans une participation active à leur formation, en vue de leur autonomie
- Favoriser l'auto-évaluation des acquisitions ainsi que des manques, afin de favoriser la détermination des besoins du groupe ou des besoins individuels

Les différents acteurs de la formation :

- Les étudiants : ils sont répartis en 3 promotions, appelées « Licence 1, 2 ou 3 ». Acteurs de leur formation, ils partagent avec leurs collègues de promotion, leurs expériences professionnelles pour un enrichissement réciproque.
 - Dans le cadre du service sanitaire en licence 2, ils participent et élaborent des actions de santé publique.
 - Dans le cadre de certaines UC, ils construisent un projet selon leurs choix et leurs ressources autour d'une spécificité du travail infirmier
- Les responsables de l'encadrement des étudiants en stage : ils sont co-responsables de la formation des étudiants à travers :
 - L'organisation et le suivi de la qualité du stage par le maître de stage, sous la responsabilité duquel est placé l'étudiant
 - L'encadrement et le tutorat en stage, par le tuteur et les professionnels de proximité
 - L'enseignement qu'ils viennent dispenser à l'IFSI
 - Leur participation au jury du Travail d'Initiation à la Recherche
 - Leur engagement au sein de :
 - L'ICOGI : Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut
 - La Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
 - La Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
 - La Commission d'attribution des Crédits

- Des intervenants extérieurs peuvent intervenir dans la formation dans le cadre de leurs compétences spécifiques. Les cadres formateurs définissent en partenariat avec eux, les objectifs pédagogiques de leurs interventions en lien avec le programme officiel et en lien avec l'Université de CAEN.
- Les professionnels de l'IFSI :
 - La Directrice : elle est responsable du fonctionnement général de l'Institut, de l'organisation des formations initiales, des enseignements, de l'animation et de l'encadrement des équipes de formateurs et de la conception du projet pédagogique
 - L'équipe administrative accompagne les étudiants dans leurs démarches administratives et de recherches
 - L'équipe pédagogique est constituée de cadres de santé formateurs avec des expériences professionnelles diversifiées et complémentaires.

VIII- L'accompagnement pédagogique



A - Le suivi pédagogique

Il fait partie intégrante de la formation. Il peut se définir comme un accompagnement personnalisé pour l'étudiant. Il concerne l'aide à la réussite et les modalités de suivi pédagogique individuelles et collectives.

Chaque suivi pédagogique doit être préparé par l'étudiant et le formateur référent, via une trame mise en ligne sur la FOAD. L'étudiant fait le point sur :

- Ses apprentissages théoriques
- Ses apprentissages en stage
- Ses acquisitions
- Ses difficultés, voir ses « dettes » (invalidation d'unité d'enseignement)
- Ses souhaits de stage et besoins pédagogiques

Ainsi, en partant de ce constat, le formateur peut :

- Mesurer le chemin parcouru, l'atteinte des objectifs fixés lors du suivi pédagogique précédent
- Mesurer le chemin qu'il reste à parcourir ou poser de nouveaux objectifs
- Envisager ensemble la stratégie à adopter pour :
 - Atteindre ses objectifs d'apprentissage
 - Trouver et tenir sa place dans un groupe

- Développer son autonomie et s'autoévaluer
- Gérer son développement personnel, s'épanouir
- S'approprier attitudes et comportements pour devenir un professionnel compétent.

B - Le contrat pédagogique



Le contrat pédagogique est un outil de formalisation par écrit d'un certain nombre d'objectifs à atteindre par l'étudiant pour évoluer dans la formation.

Il rappelle le pourquoi du contrat, rapporte des faits objectifs mettant en avant des difficultés, des situations complexes vécues par l'étudiant.

Des objectifs sont alors proposés par l'étudiant et /ou le formateur référent du suivi pédagogique et/ou la Directrice de l'institut. Le présent document est signé par ces 3 parties qui s'engagent mutuellement les uns vis-à-vis des autres.

IV- Les évaluations



L'évaluation s'inscrit dans le processus de formation.

Les modalités d'évaluation de chaque UE sont définies par le référentiel de formation, tout comme le nombre d'ECTS à obtenir.

Toutes notes théoriques et les ECTS de stage sont soumis à l'avis du formateur référent (référent d'UE qui corrige les évaluations théoriques et référent pédagogique pour les ECTS de stage). Cet avis est ensuite soumis par les cadres formateurs coordonnateurs des promotions en Commission d'Attribution des Crédits (CAC). C'est la CAC qui émet un jugement sur l'attribution des ECTS pour la validation de compétences.

Dans le cadre du référentiel de formation relevant du décret expérimental du 09/09/2021, ces résultats sont ensuite soumis à la CAC universitaire pour l'attribution finale des ECTS en vue de l'obtention de la Licence en science du soins (à partir de la rentrée 2022). Pour le semestre

6, c'est le jury de DE qui décide de l'attribution des ECTS et du Diplôme d'Etat) et de ce fait émet un avis favorable ou non à la poursuite de la formation.

La CAC est présidée par la Directrice de l'Institut et est composée de cadres de santé formateurs référents des étudiants, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

L'évaluation a 3 fonctions principales :

- Le repérage des réussites et des erreurs et l'analyse des points positifs et des points à améliorer
- Le renforcement de la valorisation des réussites qui joue le rôle de stimulation, d'incitation de motivation pour l'étudiant
- Le réajustement

L'évaluation peut être formative ou normative, individuelle ou collective (selon les recommandations des textes) :

- L'évaluation formative : elle permet d'apprécier le niveau de connaissances d'un étudiant à un moment T. Elle lui permet d'apprécier ses progrès, ses difficultés dans l'acquisition des connaissances. Elle permet à l'étudiant de se situer aux différentes étapes de ses apprentissages et de bénéficier de conseils pédagogiques
- L'évaluation normative : elle a pour objectif de contrôler les connaissances de l'étudiant ainsi que ces compétences professionnelles. Elle se traduit par une note et l'obtention d'ECTS si la note est égale ou supérieure à la moyenne.
- L'auto-évaluation : elles sont possibles en ligne via des auto-tests selon les UC. L'étudiant peut également se servir des objectifs de cours pour s'auto-évaluer, mesurer sa progression
-  A noter : Des sessions de rattrapage sont organisées pour chaque semestre. Le planning de ses sessions de formation est donné aux étudiants une fois que toutes les évaluations ont été corrigées. Les sessions de rattrapages peuvent avoir lieu pendant des vacances, pendant un stage ou en parallèle d'autres cours.

V- Évaluation du projet pédagogique

Dans le cadre de la démarche qualité, l'évaluation des pratiques est un moment important et incontournable. Il s'agit ici de mesurer la pertinence et la cohérence de la mise en œuvre du projet pédagogique.

Le Bilan de semestre : il permet aux étudiants, en fin de semestre, d'évaluer la qualité de l'organisation de la formation sur le semestre écoulé et du contenu des cours et TD dispensés. Ce bilan est à remplir par l'étudiant, sur la FOAD. Un temps est déterminé sur le planning pour s'y consacrer. Le cadre formateur coordinateur de la promotion concernée, analyse les résultats et en fait une présentation anonyme tout d'abord devant la promotion puis devant l'équipe pédagogique, administrative et de direction. Ces temps en présentiel permettent de profiler des actions d'améliorations pour les promotions à venir ou d'expliquer et argumenter des choix pédagogiques nécessaires et non modifiables. Lors des journées pédagogiques semestrielles, le plan d'amélioration continu de la qualité est mis à jour au regard des actions réalisées et à prévoir suite à l'analyse de ces bilans.

L'enquête de satisfaction auprès des professionnels de terrain (maître de stage)

Elle permet d'évaluer l'organisation de la formation par alternance et de réajuster les conditions pédagogiques d'accueil en stage (actualisation des livrets de formation, contingence matérielles et logistiques nécessaire au bon déroulement du stage, encadrement ...).

Elle fait partie intégrante de l'agrément des lieux de stage en lien avec le bilan de semestre des étudiants.

Conclusion

Le projet pédagogique est le résultat d'un travail d'équipe, un outil de référence pour les étudiants en cours de formation mais aussi pour les futurs étudiants qui souhaiteraient entrer à l'IFSI de FALAISE. C'est également un outil de référence pour l'ensemble de l'équipe pédagogique et les partenaires de la formation.

Ce projet pédagogique est un fil conducteur pour les infirmiers et les cadres de santé qui ont le souhait, un jour, d'expérimenter le métier de cadre de santé formateur.

Il est utile aux étudiants cadres de santé des IFCS pour comprendre le déroulement de la formation et le fonctionnement de l'institut d'un point de vue pédagogique.

Le projet pédagogique est un document d'arbitrage, de prise de décisions et d'harmonisation des pratiques pédagogique.